

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration Date de réception: Date de réce									
DEFRICHEMENT									
2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire									
2.1 Personne physique									
Nom COMBE Prénom DANIEL									
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale									
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale									
RCS / SIRET									
Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01									
 Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet 									
N° de rubrique et sous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique									
51a Defrichement d'une suferficie de 4 ha 19 a 87 ca									
4. Caractéristiques générales du projet									
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 4.1 Nature du projet									
Describement d'une superficie de 4 ha 19 a 87 ca									
4.2 Objectifs du projet									
Defrichement pour production de formage									
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation									
Définiohement pour extension de la happiete en ver de l'installation de hose fils christo ple									



Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au co
par cas n°a été déposé
auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement le//

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité administrat dossier(s) d'autorisation(s)	trative(s) d'autorisation le projet a-t-ll été ou ser ive de l'Etat compétente en matière d'envir	ra-t-II soumis? ronnement devra être jointe au(x)								
Automation de c	defrickement									
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli										
Autoinsotron de de frichement										
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur										
Superficie apolole		4 ha 19 a 8 f ca								
4.6 Localisation du projet										
Adresse	Coordonnées géographiques long°_	_tt Lat°t								
Chabalier	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°									
48250 CH MISERADES	Point de départ : Long °	_'"_ Lat°'"_								
Alsto - CH Heartshort	Point d'arrivée Long. °	_'"_ Lat°'"_								
section B	Communes traversées :									
N°733 11757										
	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? uvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?	Oui Non X								
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un travaux ? Sì oui, de quels projets se compose le	programme de Oul Non									
31 001, de queis projets se compose le	programme :									
5. Sensibilité	environnementale de la zone d'implantation er	nyisanée								
5.1 Occupation des sois Quel est l'usage actuel des sois sur le lie										
Zone verte										
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'u concernés) réglementant l'occupation	rbanisme (ensemble des documents d'urbanis des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	me Oul Non X								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet							
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents environnementale ?	ont-	ils fait	l'objet d'une évaluation Oul Non				
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'Implantation envisagée : Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact							
Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		M					
en zone de montagne ?	×						
sur le territoire d'une commune littorale ?	**	\boxtimes					
dans un parc national, un parc naturel mann, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X					
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X					
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		X					
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×					
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		X					
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	Ш	Ц					
dans un site ou sur des sols pollués ?		X					
dans une zone de répartition des eaux ?		X					

	imètre de protection rapprochée eau destiné à l'alimentation huma			M	
dans un site inscrit ou classé ?			×		
Le projet se	situe-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Na	tura 2000 ?			×	
	nent historique ou d'un site class mondial de l'UNESCO ?	é au		X	
	6. Caractéristiques de l'impac	l pole	ntiel	u prol	et sur l'environnement et la santé humaine
6.1 Le projet	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir				
Veuillez com	npléter le tableau suivant :				
Dome	aines de l'environnement :	Oui	No n	***********************	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		×		
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	П	×		
Millev naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×		
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5 2 du présent formulaire ?		X		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?				

Risques of naturels? Properties of naturels? Est-il concerné par des risques sontaires? Est-il concerné par des musicances sonories? Est-il concerné par des par des rutsances offactives? Engendre-t-il des vibrations? Engendre-t-il des enissions lumineuses? Engendre-t-il des rejets polluants dans l'ar a sont des finissions lumineuses? Engendre-t-il des rejets polluants dans l'ar a sont des finissions lumineuses? Engendre-t-il des rejets polluants dans l'ar a sont des finissions lumineuses? Engendre-t-il des rejets polluants dans l'ar a sont des rejets polluants dans l'ar a sont des finissions lumineuses? Si out, dans quel milieu a sont des finissions lumineuses a sont des finissions lumineuses a sont des filles polluants dans l'ar a cut d'archéologique el poysoger a l'archéologique el poysoger a l'arc	et	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
sonitariers? Est-il source de bruit? Est-il concerné par des risques sanitariers? Est-il source de bruit? Est-il concerné par des nuisances sonores?				
Est-il concerné par des nuisances sonores ? Commodité s de voisinage Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		sanitaires ? Est-il concerné par des risques		
Engendre-1-il des odeurs ? Est-Il concerné par des nuisances olfactives ? Engendre-1-il des vibrations ? Engendre-1-il des émissions	West 200 - 2			
Engendre-1-il des odeurs ? Est-Il concerné par des nuisances olfactives ? s de volsinage Engendre-1-il des vibrations ? Engendre-1-il des émissions				
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des ilumineuses? Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Engendre-t-il des rejets ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓		Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des		
Est-il concerné par des vibrations ? Engendre-1-il des émissions	s de			
Vibrations ?	voisinage		ш	
Engendre-t-il des émissions		vibrations ?		⊠
émissions lumineuses ? Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? Patrimoine / Cadre de vie / Population Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,		Engendre-t-il des émissions	. 🔲	
Pollutions Pollutions Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Patrimoine / Cadre de vie / Population Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,				×
Pollutions hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Patrimoine / Cadre de vie / Population Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,				
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Patrimoine / Cadre de vie / Population Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,	Pollutions	hydrauliques ?		
Patrimoine / Cadre de vie / Population Engendre-t-II des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,		Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux		
Population Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,	Cadre de vie /	atteinte au patrimoine architectural, culturel,		
		sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,		
6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles	_			elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

6.3 L	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décrivez lesquels
	7. Auto-évaluation (facultatif)
Au re qu'il	egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
	1 Pjense
	8. Annexes
8.1 A	8. Annexes nnexes obligatoires
8.1 A	
8.1 A	nnexes obligatoires
	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document
	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des
	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubiques 5° a), 6° b) et dl. 8° 10°
	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'îl existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et
B.2 A	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'îl existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
B.2 A	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; utres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire ez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les

	9. Engagement et sig	notvre			11.17	
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	×				
Fait à	CHASSERADES	le.	465	6 aout	2013	
Signature						